

LA REVUE DE QUÉBEC

Journal hebdomadaire

PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Abonnement :— \$2.50.....par an
[payable d'avance]

Tarif des annonces : 1re insertion..... 10 cts la ligne
Insertions subséquentes... 5 " "

Correspondances.—Pour la rédaction :

JOSEPH TURCOTTE
59, rue St. Joseph, St Roch.

Pour l'administration :

ADJ. MENARD
52, rue St. Joseph, St Roch.

LES OUVRIERS DE QUÉBEC

C'est décidé maintenant ; les ouvriers de Québec auront, cet hiver même, des écoles du soir gratuites. Le gouvernement et la ville en feront les frais. L'honorable M. Mercier, premier ministre de la province, a répondu aux ouvriers qui ont fait auprès de lui les démarches préliminaires : " Plus le peuple est instruit, plus il est susceptible d'élire de bons gouvernements. Refuser l'instruction au peuple, c'est lui refuser la liberté."

De telles paroles, quand elles suivent ou accompagnent des actes qui les confirment, méritent d'être rapportées au peuple : elles resteront à l'honneur de l'homme d'État qui les a dites.

Peussent-elles encore être bien comprises des ouvriers ! Oui, l'instruction c'est la liberté : nous le sentons au souffle d'indépendance qui parcourt le monde ; il a passé récemment sur un empire de l'Amérique et en a balayé la monarchie ; il gagne maintenant le Nord, et plus d'un signe précurseur nous en annonce la venue.

Soyons prêts ; l'homme ignorant reste dans l'esclavage, parce qu'il n'a pas conscience de sa force et ne connaît pas le prix de la liberté. Plus il apprend, plus il comprend. Son ardeur à s'instruire prouve un désir et comme un besoin d'échapper au con-

trôle d'autrui, et d'être l'arbitre de ses destinées. Ce désir, ce besoin est aujourd'hui dans toutes les classes. Les plus modestes veulent s'asseoir au banquet des intelligences, en vertu de droits acquis par leurs rudes labeurs de chaque jour.

Nous espérons qu'ils seront nombreux, à Québec, ceux qui ont faim et soif de l'instruction. L'essentiel est bien d'avoir des écoles, mais encore faut-il la coopération généreuse et active des ouvriers à l'œuvre des autorités civiles. Quand il y aura de l'argent, des professeurs, des livres, un local convenable, rien ne sera fait, si le peuple à son tour n'affirme, par son assiduité et son application, sa confiance en l'efficacité des écoles.

Pour que cette confiance existe, il faut, entr'autres conditions, les deux suivantes :

- 1° Choix judicieux des professeurs ;
- 2° Choix judicieux du local.

C'est une énorme responsabilité qu'assument ceux qui nommeront les professeurs. Le mérite, et le mérite éprouvé, devra seul déterminer ce choix, en dehors de toute autre considération. Si la partisanerie s'en mêle, c'en est fait du succès. Dans toutes les paroisses, l'autorité religieuse devra être consultée à ce sujet : mieux que personne, elle sait désigner le citoyen capable, honnête, méritant ; elle est, de sa nature, exigeante au point de vue des principes, et c'est une garantie.

Quant au local, la moindre erreur de jugement sur l'importance de le placer dans un centre, serait une faute fatale. Chaque quartier de la ville a ses droits : les méconnaître, c'est empêcher tout bon résultat. Nous prévoyons des difficultés, et supplions les citoyens, nos représentants au conseil-de-ville, toutes les autorités civiles, politiques et religieuses, de considérer le seul intérêt des ouvriers, puisque c'est à eux seuls, pour le moment, qu'il s'agit d'être utiles.

JOSEPH TURCOTTE